

MEUBLÉ DE TOURISME

Visite de classement



Etant donné la crise sanitaire que nous traversons actuellement en raison de la circulation du COVID 19 sur notre territoire, un certain nombre de mesures doivent être prises afin de garantir votre sécurité et celles des inspecteurs.

Si vous êtes adhérent à un Office de Tourisme, sachez que le référent ne sera pas présent lors de la visite par mesure de sécurité.

Nous demandons la présence d'UN SEUL PROPRIÉTAIRE sur place.

Lors de l'accueil de la technicienne en charge de la visite d'inspection de votre logement, il vous sera naturellement demandé de respecter tous les gestes barrières.

Au-delà des gestes barrières qu'elle respectera, la technicienne sera équipée d'un masque et visière de protection. Dans la mesure du possible, protégez-vous également.

Il vous sera demandé de ne pas accompagner la technicienne durant la visite, mais de rester disponible à la fin de celle-ci afin de répondre à d'éventuelles questions.

Afin de limiter au maximum les manipulations nécessaires à l'inspection des lieux, merci de :

- Ouvrir les portes des pièces
- Allumer les lumières
- Ne pas faire les lits : enlever les draps et alèses ; laisser-les de manière visible sur une chaise à côté.
- Ouvrir tous les tiroirs (principalement dans la cuisine : disposer les poêles et casseroles sur les tables, le maximum d'ustensiles que vous puissiez, afin que la technicienne puisse contrôler l'état)

➤ Toute la partie administrative devra ensuite se réaliser par échanges de mail.

Suite à la visite, nous vous adresserons une demande de classement, à nous retourner complétée et signée par retour de mail.

Les justificatifs d'achat, s'ils sont demandés lors de la visite devront également nous être envoyés dans un délai de 15 jours, de préférence par mail ou SMS, là encore pour éviter les manipulations et risques de contamination.

